

**CONCILIATION DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 75  
(SON ACTIF, SON PASSIF, SES DÉPENSES ET SES REVENUS DE L'ANNÉE)  
AVEC LES DONNÉES VÉRIFIÉES D'HYDRO-QUÉBEC  
"CORPORATIF" \***

---

\* Décision D-2002-175 du 14 août 2002 (R-3482-2002), Annexe 1.



Secteurs d'activités Exercice terminé le 31 décembre 2003 (en millions de \$)	Transport				Autres	Éliminations intersectorielles	Hydro-Québec consolidé 2003
	Activités réglementées	Activités non réglementées	Éliminations	Total			
Produits	2 556	552	-146	2 962	18 078	-9 615	11 425
Clients externes	31	293	-3	321	11 104		11 425
<i>Intersectoriels</i>	2 525	259	-143	2 641	6 974	-9 615	
Amortissement et déclassement	485	137		622	1 294		1 916
Frais financiers	779	198		977	1 757		2 734
Bénéfice net (perte nette)	430	-33		397	1 540	-6	1 931
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels	596	406		1 002	2 135	-4	3 133
Actif total	15 166	3 313		18 479	38 165	1 059	57 703

Explications complémentaires aux données du secteur Transport:

- Les éliminations relatives aux produits concernent essentiellement les services de télécommunications fournis à l'intérieur de la division Hydro-Québec TransÉnergie et les revenus de transit de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids.
- La pièce HQT-2, Document 1 présente l'état des résultats du Transporteur concilié avec l'état des résultats consolidés d'Hydro-Québec.

### Passif relatif aux activités réglementées de transport

Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés financiers. Par conséquent, la division Hydro-Québec TransÉnergie n'a pas de dette propre sur les marchés financiers.

D'autre part la Régie de l'énergie a reconnu au Transporteur une structure du capital présumée comportant 70 % de capitaux empruntés et portant sur son année tarifaire. Par conséquent, l'établissement d'un passif présumé en vertu de cette règle ne permet pas d'en réaliser une conciliation avec les données vérifiées d'Hydro-Québec pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2003.

Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Transporteur en 2003 peut être établi de la façon suivante:

Base de tarification réelle (voir HQT-2, Document 2)	14 039 190 000 \$
x Portion Dette de la structure du capital	<u>70 %</u>
Passif présumé relatif aux activités réglementées	<u>9 827 433 000 \$</u>

### Structure du capital

Quant à la structure du capital présumée du Transporteur comportant 70 % de capitaux empruntés, elle ne peut être comparée directement à celle d'Hydro-Québec puisqu'elle repose sur une recommandation d'expert fondée sur une comparaison avec des entités semblables.

Par ailleurs, les données réelles d'Hydro-Québec au 31 décembre 2003, qui concernent, entre autres, l'ensemble des activités de production, de transport et de distribution d'électricité, sont les suivantes :

---

Taux de capitalisation pour Hydro-Québec consolidée <sup>1</sup> :
15 127 G\$ / 50 639 G\$ = 29,9 %
Taux de capitalisation pour Hydro-Québec non consolidée <sup>2</sup> :
15 156 G\$ / 48 559 G\$ = 31,2 %
Taux de capitalisation aux fins réglementaires <sup>3</sup> :
15 156 G\$ / 48 653 G\$ = 31,2 %
Portion Dette de la structure du capital aux fins réglementaires:
100 % - 31,2 % = 68,8 %

---

<sup>1</sup> Voir à la section Ratios financiers à la page 106 du Rapport annuel 2003 d'Hydro-Québec.

<sup>2</sup> Excluant les filiales et autres participations.

<sup>3</sup> Taux de capitalisation d'Hydro-Québec non consolidée tenant compte de la dette ajustée du montant des frais reportés liés à la dette.